



AUTEUIL-LE-ROI

**Compte rendu de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du Jeudi 11 Juillet 2013**

L'an Deux mille treize le 11 juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe HEURTEVENT**, Maire.

Étaient présents : M. FORTIER, M. CAPELLE, Mme ROSSET, Mme DESCLAUX-CURNIE, Mme MONTEIRO, M. PELISSIER, M. DELPECH, Mme GARRIGUES, M. PETITEAU.

Étaient absents excusés : Mme CHAVILLON a donné pouvoir à M. PETITEAU
M. CARPENTIER a donné pouvoir à M. FORTIER
Mme BRÜGGEMANN a donné pouvoir à M. CAPELLE

Étaient absents : Mme CHEVREUIL, M. BLONDEAU

Nombre de membres élus	15	Date de la convocation	07 Juillet 2013
Nombre de membres présents	10	Date de l'affichage	07 Juillet 2013
Nombre de membres votants	13		

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h39 et procède à l'appel des conseillers municipaux.

M. le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour. :

Le Ballon d'eau chaude du vestiaire du stade ne marche plus et doit être remplacé avant septembre ; un devis doit être examiné.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Point N° 1 : Nomination d'un secrétaire de séance.

Monsieur PETITEAU propose sa candidature au poste de secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote **13 voix POUR**.

Point N° 2 : Approbation du Compte Rendu du Conseil municipal du 30 Mai 2013.

M. le Maire propose aux Conseil municipal de voter le compte rendu du 30 Mai 2013.

Le Conseil municipal accepte par **13 voix POUR**.



AUTEUIL-LE-ROI

Point N° 3 : Approbation du Compte Rendu du Conseil municipal du 27 Juin 2013.

M. le Maire confirme, qu'il n'a pas encore relu ce compte rendu et ne pourra être approuvé qu'à la séance de septembre.

Le Conseil municipal accepte par **13 voix POUR** de reporter le vote du Compte Rendu du 27 Juin 2013 à la séance de Septembre.

Point N° 4 : Autorisation donnée à M. le Maire d'émettre un avis favorable sur l'autorisation temporaire d'occupation du domaine public routier départemental de 14 mètres de pipeline sous le RD 11.

M. le Maire donne lecture du courrier du Conseil Général demandant le renouvellement de permission de voirie présentée par la Sté TRAPIL pour l'autorisation temporaire d'occupation du domaine public routier départemental de 14 m de pipeline sous la RD 11. Il précise que le pipeline GARGENVILLE-COIGNIERES traverse la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote **13 voix POUR**.

Point N° 5 : Autorisation donnée à M. le Maire pour émettre les mandats des factures en attente de paiement auprès de la Trésorerie Principale de Neauphle le Château.

COMMUNE :

Bordereau N°35 - mandats 197 à 213 pour une dépense de 10 651.58 €TTC

Le Conseil municipal vote : **13 voix POUR des présents et représentés.**

M. le Maire rappelle que, compte tenu de l'absence pour raison de vacances de Mme LAILLET, les factures n'ont pas été saisies. Aussi le bordereau de mandats ne peut être présenté à cette séance.

M. le Maire propose d'analyser les factures une par une afin qu'elles puissent être traitées semaine prochaine et que les fournisseurs ne soient pas pénalisés.

- Stéphane LACROIX – Réparation de la toiture de l'église pour 520.26 €TTC.
- Aide Solaire – Réparation de plomberie dans divers bâtiments communaux pour 391.09 €TTC.
- La NORMANDE – Restauration scolaire du mois de juillet pour 881.62 €TTC.
- CIG – Assistance juridique commerce pour 95.68 €TTC.
- L'hôtellerie restauration – Annonce pour la reprise du commerce pour 227.24 €TTC.
- BRUNEAU – Fourniture de bureau – pharmacie cantine pour 164.01 €TTC.
- BRUNEAU – Produits d'entretien pour 137.11 €TTC.
- MANUTANT – Chaises cantines + aspirateur cantine pour 481.98 €TTC.
- FRANCE TELECOM – Internet Mairie pour 47.84 €TTC.
- FRANCE TELECOM – Internet Bibliothèque pour 47.84 €TTC.
- FRANCE TELECOM – Internet Ecole pour 52.62 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote **13 voix POUR**



AUTEUIL-LE-ROI

Point N° 6 : Contrat Triennal – validation du DCE pour lancer les appels d’offres des travaux voirie dans la Grande Rue.

M. le Maire donne la parole à Mme DESCLAUX- CURNIÉ, responsable de la Commission Travaux, , qui présente les conclusions de la Commission.

Celle-ci rappelle que le Conseil municipal a statué au mois d’avril sur la tranche des travaux de la voirie entre la rue de l’Église et le carrefour rue de Goin (rond point exclu)

→ 2 possibilités avaient été présentées :

- la rénovation de la voirie identique à la partie basse de la Grande Rue

OU

- une rénovation en conservant les bordures et les caniveaux, pour éviter un dépassement de budget.

Le Maître d’œuvre déconseille le maintien des caniveaux du fait que le terrassement de la voirie va déstabiliser le maintien des caniveaux.

Aussi la Commission Travaux a proposé un appel d’offre sur l’intégralité de l’aménagement. Pour cela, le DCE doit être envoyé dans son intégralité. Suite à l’analyse des candidatures à l’appel d’offres, la Commission statuera selon le budget.

Lors de cette réunion, il a été évoqué quelques aménagements concernant l’enfouissement des réseaux, notamment au croisement de la rue de l’Église et de la Grande Rue où le maintien du lampadaire sur le parking du commerce nécessite d’enfouir le réseau jusqu’au poteau situé après l’impasse de la rue de l’Église, ce qui engage une tranchée supplémentaire de 50 mètres et un surcoût de travaux.

Mme DESCLAUX- CURNIÉ confirme que la Commission a demandé plusieurs modifications :

1- le maintien de la lanterne sur le parking.

2- la mise en place « d’un plateau » (elle précise que ce n’est pas un « dos d’âne ») ce qui permettrait de faire ralentir la circulation

3- la modification de l’alignement de la voirie en agrandissant le trottoir côté impair après le rond point de la rue de Goin en direction du commerce.

Elle rappelle que le Conseil municipal doit statuer sur ces modifications qui sont incluses dans le DCE et qui doivent être votées ce soir.

La consultation des entreprises va être lancée courant du mois d’août. La Commission analysera les dossiers et le Conseil municipal statuera début septembre avec ou sans coût supplémentaire.

Mme DESCLAUX- CURNIÉ laisse la parole à M. FORTIER, membre de la Commission, qui souligne que le Conseil municipal n’est pas au courant du montant estimatif du maître d’œuvre mais aussi que la délibération pour voter le DCE n’est pas présentée à cette séance.

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal s’est déjà prononcé sur le choix du maître d’œuvre. Il ne reste que le choix de l’entreprise à définir suite à la consultation du DCE.

M. FORTIER répète que le DCE doit être voté ce soir, même si des modifications doivent être envisagées ; il faut également donner l’autorisation à M. le Maire de lancer l’appel d’offre.

Mme DESCLAUX- CURNIÉ propose effectivement de lancer l’appel d’offre au plus vite car, plus on attend, plus les travaux vont prendre du retard, les arbitrages pouvant se faire dans un second temps.

Elle confirme que le devis présenté est à ce jour de 284 000 €

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose l’acceptation du DCE comme il est présenté.

1- Le Conseil municipal accepte à l’**unanimité** d’autoriser M. le Maire à **signer** le DCE.

2- Le Conseil municipal accepte à l’**unanimité** d’autoriser M. le Maire à **lancer** le DCE.



AUTEUIL-LE-ROI

Point N° 7 : Commerce - Choix de l'entreprise pour la réparation partielle de la toiture du Relais d'Auteuil.

M. le Maire laisse la parole à Mme DESCLAUX- CURNIÉ sur le choix de l'entreprise qu'a fait la Commission Travaux pour la rénovation de la toiture au dessus des chambres d'hôtel.

Elle explique qu'elle a reçu 3 devis avec des cotations différentes, l'entreprise Stéphane LACROIX répondant à l'ensemble des travaux demandés à savoir rénovation de la toiture et isolation des combles.

→ Rénovation de la toiture

- Devis de l'entreprise LACROIX pour 14 468.86 €HT.
- Devis de l'entreprise DUGAT pour 17 247.30 €HT.
- Devis de l'entreprise Au Cœur des Toits pour 11 790.00 €HT.

→ Isolation

L'entreprise LACROIX est la seule entreprise à l'avoir chiffré, pour un coût de 3 850.00 €HT.

Mme DESCLAUX- CURNIÉ explique l'analyse faite par la Commission :

- il est proposé de différer le remplacement du chevronnage présent dans le devis de l'entreprise LACROIX car il est encore en bon état, ce qui ferait en moins 1 993.50 €; elle souligne que le métrage est correct.
- le devis de l'entreprise DUGAT n'a pas chiffré l'isolation ; le métrage est correct.
- le devis de l'entreprise Au Cœur des Toits n'a pas de chiffrage d'isolation, et il y a un problème de métrage et de dépose de la véranda avant intervention, ce qui engendrera un coût supplémentaire.

Suite à l'étude de ces 3 devis, la Commission Travaux, compte tenu de l'écart chiffré dans les offres, a retenu le devis de l'entreprise LACROIX tout en sachant que le temps des travaux est de 3 semaines et que l'intervention est prévue fin octobre.

M. le Maire laisse la parole à M. FORTIER qui souligne que le Conseil municipal n'a pas connaissance de la délibération et demande sur quelle ligne budgétaire vont être financés les travaux.

M. le Maire précise que le financement sera pris à l'article 2135 – Aménagement et Installation du budget du commerce.

Mme MONTEIRO confirme qu'un montant de 21 442.49 €a été inscrit au budget.

M. le Maire propose de suivre l'avis de la Commission Travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise LACROIX pour un montant de 21 908.00 €TTC.



AUTEUIL-LE-ROI

Point N° 8 : École Sully – choix de l'entreprise pour la réhabilitation des huisseries de l'école.

M. le Maire demande à Mme DESCLAUX- CURNIÉ si la Commission a pu étudier le chiffrage des différents devis.

Celle-ci explique que la Commission n'est pas prête car les devis comportent des points à éclaircir.

Elle rappelle qu'il a été inscrit au Budget 18 000 € TTC pour ces travaux en sachant que la décomposition des lots est la suivante :

- 13 000 € pour les huisseries,
- 5 000 € pour la réfection des toilettes.

Un avis de publicité a été lancé sur deux tranches :

1- la tranche ferme concerne les huisseries de la classe de CM1 / CM2 avec la porte d'entrée de la classe côté cour.

2- la tranche conditionnelle correspond à la classe des maternelles + la classe de motricité + 3 portes (porte de la directrice, porte du couloir, porte des toilettes côté cour).

3 devis ont été reçus : TRYBA – ART et FENETRE – ISO STORE.

Mme DESCLAUX- CURNIÉ explique que les devis sont cohérents en terme de dimensions de fenêtres, mais des écarts techniques existent sur le chiffrage sachant que tout a été calculé sur des fenêtres en PVC blanc sauf TRIBA qui a chiffré en plus avec du bois et de l'aluminium.

Ces écarts techniques jouent sur l'encadrement des fenêtres : TRIBA et ART et FENETRE proposent une solution en ras de bâti (il faut rogner sur le bâti existant) et ISO STORE se positionne directement sur le bâti existant.

Un écart a été également décelé sur la qualité du vitrage. En effet, pour les écoles, un vitrage sécurisé doit être posé à l'extérieur et à l'intérieur : ART et FENETRE a chiffré du vitrage sécurisé des 2 côtés, ainsi que TRIBA.

Elle confirme que du fait des coûts, seule la tranche ferme peut être envisagée sachant que TRIBA serait à 13 200.00 €TTC, ART et FENETRE 13 716.63 €TTC et ISO STORE 8 111.27 €TTC.

M. le Maire précise que pour les fenêtres de la Maternelle, les bâtis sont très endommagés si bien qu'il faudra les remplacer et non pas faire de la rénovation.

Mme DESCLAUX- CURNIÉ s'interroge sur l'opportunité de revoir l'aspect technique ou bien de prendre l'entreprise la moins disante.

M. le Maire souligne que l'entreprise qui viendrait avec 2 équipes pourraient faire les travaux en une journée et que l'entreprise qui effectuera les travaux en ras de bâti prévoit trois jours de travail.

Ces travaux pourraient être faits entre septembre et novembre.

Du fait des interrogations sur les normes de vitrage, M. le Maire propose d'ajourner ce point d'ordre du jour au Conseil municipal de Septembre, ce qui laissera la temps nécessaire pour revoir la réglementation sur l'aspect technique du vitrage.



AUTEUIL-LE-ROI

Point N° 9 : École Sully – Travaux d'entretien du bungalow.

M. le Maire propose la remise en peinture et la réfection du sol du bungalow de l'école : un devis a été fait par l'entreprise Design Sols et s'élève à 6 877.00 €TTC. M. le Maire précise qu'il attend un autre devis.

Il confirme que les prix sont pratiquement identiques, il a seulement relevé un écart de 2.00 € sur la remise en peinture. Il confirme que le lessivage a été fait par les cantonniers et qu'il demandera à l'entreprise de déduire ce travail du coût des travaux.

M. FORTIER demande quelle ligne budgétaire supportera ces travaux.

Mme MONTEIRO dit qu'elle ne voit que la ligne « Entretien de bâtiment » sur laquelle un montant de 30 000 € a été provisionné ; elle demande que cette information soit confirmée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote par **13 voix POUR** à condition que le devis soit discuté comme M. le Maire l'a énoncé.

Point N° 10 : Autorisation donnée à M. le Maire de signer une convention avec la Commune d'Autouillet pour l'accueil des enfants d'Auteuil-le-Roi les mercredis au Centre de Loisirs communal d'Autouillet.

M. le Maire rappelle qu'en séance du 27 juin 2013, il avait évoqué la demande de la commune d'Autouillet sur une participation d'Auteuil pour l'accueil des enfants à leur centre de loisirs du mercredi pendant la période scolaire.

Il rappelle que pour l'année 2012/2013, 10 enfants d'Auteuil ont été accueillis.

La commune d'Autouillet accepte gratuitement depuis plusieurs années des enfants de la commune, mais elle se trouve aujourd'hui déficitaire et demande une participation mensuelle de 8.00 € par enfant.

M. le Maire rappelle qu'une convention est passée chaque année avec la commune de Saulx-Marchais dans les mêmes conditions avec une participation de 2.00 € par mercredi et par enfant.

Il rappelle également qu'au mois de juillet, les parents peuvent inscrire les enfants au centre de loisirs à Montfort, ce centre étant géré par l'IFAC pour un coût à la journée de 12.00 € pour les parents et 8.00 € pour la commune.

Enfin, il souligne qu'avec la modification des rythmes scolaires en 2013/2014, ces conventions seront revues ou seront amenées à disparaître.

Mme MONTEIRO demande quelle est la participation des parents. M. le Maire précise qu'à Autouillet, elle est de 21.00 € la journée et à Saulx-Marchais de 26.00 €

Le coût de la participation de la Commune sera établie sur la base de 36 mercredi x 2.00 € x 8 enfants = 576.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à **l'unanimité** la convention, si l'article 3 n'est pas modifié.



AUTEUIL-LE-ROI

Point N° 11 : Remplacement du ballon d'eau chaude au vestiaire du terrain de football.

M. le Maire explique que le ballon d'eau chaude du vestiaire ne fonctionne plus ; il a demandé un devis à l'entreprise Aide Solaire qui est de 1 418.26 €TTC.

Il souligne qu'il s'agit d'un ballon de 300 litres d'un coût de 849.00 €HT.

M. CAPELLE trouve que le prix lui paraît élevé, et Mme ROSSET s'associe à cette remarque.

Le Conseil municipal souhaite un autre devis avant de se prononcer.

Point N° 12 : Questions diverses.

✓ Validation du courrier au Président du SIEED

M. le Maire donne lecture du courrier qu'il propose d'envoyer au Président du SIEED pour l'implantation du conteneur à verre.

M. PELISSIER demande à M. le Maire de leur envoyer les lettres de David DOUILLET et de M. le Sous-Préfet qu'ils n'ont pas reçues.

Mme DESCLAUX- CURNIÉ propose la rédaction du courrier selon les termes suivant :

« ... que la commune vient de refaire la réfection de la voirie, à l'intersection de la Grande rue et de la rue de Saint Sanctin, et qu'à ce titre elle souhaite que cette implantation soit retenue prioritairement; dans un second temps, la commune pourrait envisager l'emplacement au niveau du CV3. »

M. CAPELLE souligne que, si le conteneur est placé sur le CV3, il servira autant à Saulx-Marchais qu'à Auteuil. M. le Maire fait remarquer qu'actuellement, les Auteuillois utilisent les containers des autres communes...

M. DELPECH confirme que les habitants empruntent très facilement cette route pour leur déplacement vers la gare.

M. CAPELLE réitère sa demande pour que la commune puisse avoir un cahier des Charges adapté à cet emplacement.

M. PELISSIER propose de donner au SIEED l'emplacement choisi par le Conseil municipal ainsi que l'engagement de la Commune en termes d'aménagement, ce qui permettrait d'avoir des éléments estimatifs des frais à engager pour réaliser cet aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'envoyer le courrier, après avoir apporté les modifications évoquées.

✓ CCAS

M. le Maire a organisé une réunion, comme proposée lors de la séance du 27 juin 2013, avec Mme ROSSET et Mme CHAVILLON afin de clarifier les fonctions de chacune au CCAS.

Il confirme que :

- Mme ROSSET a la délégation de Maire adjoint au CCAS et qu'elle remplace le Maire lors de son absence ;
- Mme CHAVILLON représente le CCAS dans les missions d'aide à la personne.

Mme ROSSET précise qu'elle se portera volontaire le cas échéant. Elle demande à M. le Maire que ces différentes attributions soient signifiées auprès des Auteuillois.



AUTEUIL-LE-ROI

✓ M. le Maire confirme qu'une réunion extraordinaire du Conseil municipal aura lieu le jeudi 5 septembre 2013 pour définir le choix de l'entreprise pour la voirie de la Grande Rue et les huisseries de l'école.

✓ Mme ROSSET informe que les annonces du commerce sont parues, avec en retour des candidatures intéressantes ; aujourd'hui, ils sont dans la phase d'entretien et de visite des lieux avec les personnes motivées et prêtes à répondre aux besoins des Auteuillois.

M. le Maire rappelle que, lors de leur rendez-vous et après la visite des lieux, les documents suivants leur sont donnés : le compte d'exploitation de la dernière année et l'enquête de consommateurs faite en 2010 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles.

En contre partie, il leur est demandé de renvoyer en Mairie, dans les semaines qui suivent ce 1^{er} contact, un business plan et leur philosophie de la reprise de ce commerce. M. le Maire souligne qu'à ce jour, aucun de ces éléments ne lui est parvenu.

M. PELISSIER souligne que l'annonce n'est parue que depuis 15 jours, et qu'elle a quand même suscité pas mal de candidats. M. le Maire rappelle qu'un certain nombre de candidatures spontanées avait également été reçues avant parution de cette annonce.

M. CAPELLE et Mme ROSSET soulignent que ce dossier demande un effort important de leur part.

M. CAPELLE souligne que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles incitait la commune à établir un bail 3, 6, 9 ans mais qu'en définitif les candidats ne sont pas spécialement intéressés.

Il confirme aussi avoir un bon retour de la part des postulants sur l'équipement de la cuisine.

✓ M. CAPELLE demande où en est le devis sur l'éclairage de la Rue des Graviers. M. le Maire répond qu'il attend toujours le devis.

M. CAPELLE s'interroge aussi sur les radars. M. le Maire confirme avoir téléphoné à la société qui propose de vérifier la connectique de la batterie.

✓ M. FORTIER demande où en est le dossier du marquage au sol RD76.

M. le Maire rappelle qu'il a relancé M. le Sous-Préfet qui s'était proposé d'aider la commune pour la demande de subvention, mais qu'il n'a à ce jour aucune réponse de sa part. Il s'est aussi entretenu avec M. GALAND qui lui a expliqué que la subvention serait moins importante que prévue : de 8 000 € cette subvention serait réduite à 3 000 €

Mme MONTEIRO rappelle que le budget de la voirie est de 60 000 €; il faut dès lors prévoir le coût du sel de déneigement et les 28 000 € d'Eurovia. Mme MONTEIRO dit qu'il faut rester prudent au cas où une dépense imprévue arrivait.

✓ Mme GARRIGUE demande des nouvelles de la réparation de la cloche de l'église. Mme ROSSET n'a pas eu de nouvelles depuis le dernier Conseil municipal, et elle va les relancer de nouveau.

M. le Maire lève la séance à 22h42



AUTEUIL-LE-ROI

La parole est laissée dans la salle

→ Mme BRUNET prend la parole et explique avoir eu un entretien téléphonique avec une personne du SIEED qui lui a confirmé que l'emplacement à St Sanctin n'est pas rentable.

- M. le Maire s'étonne de cette réponse car la question de rentabilité n'a jamais été évoquée.

- Mme BRUNET dit que le SIEED s'exprime dans le sens car il faut que l'emplacement du conteneur soit sur un axe de passage. Elle craint que le fait d'évoquer dans le courrier le site du CV3 fasse écarter d'emblée le site St Sanctin par le SIEED.

- M. CAPELLE souligne que la notion de rentabilité peut se comprendre en termes d'écologie.

- Mme DESCLAUX- CURNIÉ dit qu'il faut faire une proposition maintenant et voir comment il évolue à mois de septembre, sinon le dossier va stagner encore 2 mois.

- M. le Maire explique que la commune a délégué la collecte des ordures ménagères au SIEED et qu'il a l'autorité pour l'implantation. Mme BRUNET rappelle que ce ne sont pas les termes du courrier que le Président a envoyé aux Auteuillois.

→ Mme DUVAL suggère à la Commission Travaux de demander des renseignements à la Mairie de Montfort en ce qui concerne la qualité des vitrages, car ils viennent de faire des travaux pour leur école ; cela permettrait d'avoir une information plus rapide.

- M. CAPELLE dit qu'il faut se référer à la norme, Mme DUVAL souligne que les deux démarches sont complémentaires.

- M. FORTIER confirme que M. MAHOT lui a remis la norme et qu'il a omis de l'apporter.

- M. DELPECH demande à M. MAHOT quelles sont les conditions qu'ils doivent être respectés.

La réponse est que le double vitrage doit être sécurisé des deux côtés.

→ Mme DUVAL demande si, dans le cadre du contrat rural et de la construction du bâtiment de la micro-crèche, la Commission a réfléchi à une éventuelle construction en bois qui pourrait être moins coûteuse mais aussi plus intéressante en termes de coût énergétique.

→ Mme HOLVECK revient sur le problème des radars qui ne fonctionnent pas et du temps qui est pris pour les réparer, et s'étonne qu'il n'y ait pas de contrat de maintenance. Elle souligne que c'est la période estivale, que la circulation est dense et que c'est regrettable que ces radars, payés par les Auteuillois, ne marchent pas.

- Elle souligne également que le marquage de la route de Marcq via RD76 est inexistant avec deux priorités à droite et que des voitures prennent le rond point à contre sens. Si la commune n'intervient pas, elle déposera plainte. Le Maire a une obligation de sécurité sur ce tronçon qui est dangereux mais aussi sur l'ensemble du village, elle demande au Maire de s'engager sur la sécurité routière.

- M. le Maire confirme qu'il est conscient de ses responsabilités et rappelle que les radars sont un outil pédagogique mais qu'ils ne sont pas contractuels au niveau du Code de la route.

En ce qui concerne la signalisation, il souligne que la signalisation horizontale au sol est très importante mais qu'elle est complémentaire de la signalisation verticale qu'il faut aussi prendre en considération.



AUTEUIL-LE-ROI

→ Mme DUVAL souligne que le Conseil municipal lui paraît très préoccupé de sécurité, et qu'elle souhaiterait à ce titre que certaines règles du Code de la Route soient respectées en ce qui concerne le stationnement : le stationnement des voitures est interdit devant les passages cloutés, les panneaux de signalisations, au sorti des intersections (exemple : de la rue des Sablons et de la Grande Rue). Elle rappelle qu'elle a envoyé plusieurs mails à M. le Maire et à cette fin à l'élue responsable de la sécurité, mais elle ne voit pas de changement.

M. CAPELLE dit qu'il a fait le nécessaire auprès de la personne concernée, mais précise qu'il n'a pas de pouvoir de police.

→ Mme GARRIGUES souligne qu'au niveau des radars, la Municipalité ne peut pas empêcher les voitures de prendre le rond-point en contre sens.

La séance est levée à 23H18